



PRIME D'ÉQUIPE 2022 : LA CFDT DÉNONCE UNE INJUSTICE !

Les absences liées au COVID doivent être neutralisées !

De nombreuses absences sont directement liées à la crise sanitaire, aux Postiers-ères cas Covid ou cas contact, aux fermetures des classes.

La CFDT a exigé la neutralisation des absences liées au COVID, c'est inadmissible ! sachant que tous les jours les collègues sont au front !

Adhérez en ligne



Le 14 décembre 2021, la Branche Services Courrier Colis (BSCC) a présenté ses nouvelles modalités de mise en œuvre de la prime d'équipe 2022 aux organisations syndicales.

Alors que les cas COVID s'intensifient de plus en plus dans les établissements, la direction postale a décidé de durcir les modalités de versement pour 2022.

■ Le présentéisme

La Direction Postale a décidé de verser la prime au quadrimestre :

(1^{ère} période : 1^{er} janvier au 30 avril ; 2^{ème} période : 1^{er} mai au 31 août ; 3^{ème} période : du 1^{er} septembre au 31 décembre).

Absence(s)	Montant de la prime versée
Zéro absence	100 % de la prime versée
1 absence	80 % de la prime versée
2 absences	60 % de la prime versée
3 absences	40 % de la prime versée
4 absences et plus	Pas de prime versée

Le présentéisme sera pris en compte par quadrimestre.

Une absence irrégulière entraîne la suppression de la prime d'équipe sur la période de référence.

■ La notation

La notation de 2021 sera prise en compte pour chaque quadrimestre de 2022.

► Si la notation de 2021 est 4 (anciennement D), la prime de chaque quadrimestre sera égale à 0 €.

► Si la notation de 2021 est 3* (anciennement A), la prime de chaque quadrimestre sera minorée de 50%.

**Sauf cas particulier des débutants, notés 3 lors de leur 1^{ère} année d'activité*



Ne pas jeter sur la voie publique